



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 8 avril 2020

Respect du confinement : fermeture en soirée de deux magasins d'alimentation à Clermont-Ferrand

La crise sanitaire que traverse aujourd'hui notre pays a conduit le Gouvernement à prendre des mesures restreignant les rassemblements et les possibilités de déplacements. Leur bonne mise en œuvre suppose que chacun fasse preuve de civisme outre le contrôle des forces de l'ordre.

Deux magasins alimentaires à Clermont-Fd ont été identifiés comme ne respectant pas les mesures barrières et responsables d'attroupement de clients en soirée venant acheter de l'alcool après 22 h, bravant ainsi l'interdiction de vente d'alcool prise par arrêté municipal.

Ces infractions multiples et réitérées ont conduit la Préfète du Puy-de-Dôme à prendre un arrêté de fermeture de ces magasins en soirée à compter de 19 h chaque jour.

L'objectif de ces mesures de fermeture anticipée est donc de protéger la population en limitant la propagation du virus tout en garantissant l'accès à des produits de première nécessité dans la journée.

Ces mesures de fermeture seront renouvelées autant que nécessaire et pour tout commerce ne respectant pas les mesures sanitaires.

Contact media:
04 73 98 63 14 / 06 80 37 34 18
04 73 98 63 29 / 06 86 37 90 09
Site internet des services de l'Etat: www.puy-de-dome.gouv.fr
Fil d'information Twitter: @Préfet63
facebook : Page Préfète du Puy-de-Dôme